 **Baïlazu - Formulaire d’inscription 2021-2022**

Ce formulaire d’inscription doit être utilisé pour tous les membres adultes

**MERCI DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE INSCRIPTION :**

* 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Zumba et/ou du Piloxing datant de moins de 3 ans.
* 1 photo d'identité avec le nom inscrit au dos.
* Le règlement de la formule choisie ci-dessous se fera soit en espèces (prévoir le montant exact en Euros) soit par chèque. Possibilité de paiement en 3 fois maximum (septembre, novembre, mi-décembre). Possibilité de faire un cours d’essai gratuit.

***Veuillez noter que, à partir du 9 août 2021, le pass sanitaire s’applique dès la première personne accueillie dans les salles pour les activités sportives.***

**Seuls les dossiers complets seront acceptés**

Nom : ………………………………………….. Prénom : …………………………………….

Adresse …………………………………………………………………………………………

Code postal ……………. Ville ……………………………………………………………………

E-mail (obligatoire) ………………………………………………………………………………..

Tél fixe ……………………………………… Tél portable ……………………………………..

Déclare posséder une assurance personnelle en responsabilité civile et / ou pour la pratique d'activités de la vie courante ⧠

**Choix des cours :**

|  |
| --- |
| **Gymnase de la Diamanterie de Saint-Genis Pouilly** :  Lundi Piloxing 1h à 19h30 ⧠ Lundi Zumba 1h à 20h30 ⧠  Jeudi Zumba 1h à 19h30 ⧠ Jeudi Piloxing 1h à 20h30 ⧠ |
| **Total des heures** :  1h ⧠ Prix annuel 170 € 3h ⧠ Prix annuel 230 €  2h ⧠ Prix annuel 200 € 4h ⧠ Prix annuel 260 € |

*Aucune personne en dessous de 16 ans révolue au moment de l’inscription ne sera acceptée aux cours. Pour les mineurs (entre 16 et 18 ans) une autorisation des responsables légaux est demandée.*

Je, soussigné(e) ……………………………………………………… reconnais avoir pris connaissance du règlement de l’association Baïlazu et en accepte les conditions.

Fait le …………………………… à ……………………………………………………

Signature

**Cadre réservé à l’association Baïlazu (NE RIEN ECRIRE)**

****

**Baïlazu – Règlement intérieur 2021-2022**

Baïlazu est une association de loi 1901. Le but de cette association est de dispenser des cours de zumba et de piloxing accessibles au plus grand nombre de personnes.

Pour permettre l’organisation de stages et d’évènements durant l’année nous demandons à nos membres de s’engager sur une année entière.

Pour ne pas pénaliser les personnes désirants s’inscrire durant l’année nous comptons sur votre assiduité aux cours.

Les cours se dérouleront au gymnase de la Diamanterie de Saint Genis Pouilly le lundi et jeudi.

L’organisation des cours sera la suivante sont les lundis de 19h30 à 21h30.

Le lundi : Piloxing de 19h30 à 20h30 et la Zumba de 20h30 à 21h30.

Le jeudi : la Zumba de 19h30 à 20h30 et le Piloxing de 20h30 à 21h30.

Parmi ces cours, vous pouvez choisir le nombre de cours que vous désirez et le prix sera en fonction du nombre d’heure que vous aurez décidez de suivre dans la semaine comme le mentionne le tableau suivant.

Des inscriptions seront acceptées en cours d’année sachant que chaque trimestre commencé sera à régler.

Les trimestres seront découpés comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Arrivée au Premier | Arrivée au Second | Arrivée au Troisième |
| Date de début | 06.09.2021 | 01.01.2022 | 01.04.2022 |
| Prix pour 1 heure | 170 | 110 | 50 |
| Prix pour 2 heures | 200 | 130 | 60 |
| Prix pour 3 heures | 230 | 150 | 70 |
| Prix pour 4 heures | 260 | 170 | 80 |

Si une arrivée est prise en cours de trimestre cela veut dire que vous vous engagez pour le reste de l’année.

Pour le premier trimestre un paiement en trois fois sera possible (septembre, novembre, mi-décembre), un chèque par mois. Aucun paiement en plusieurs fois ne sera accepté pour des arrivées au second et troisième trimestre.

Les paiements se feront en euros par chèque ou espèces. S’il se fait en espèce, merci de prévoir la somme exacte.

Conformément à la loi, une assemblée générale aura lieu au cours du mois de juin pour présenter les comptes aux adhérents ainsi que leur validation. Une convocation sera diffusée 3 semaines avant l’assemblée.